

*L'an deux mil quinze et le lundi trente mars à vingt heures trente, le Conseil municipal de Montredon-Labessonnié, convoqué le 23 mars 2015, s'est réuni à la Mairie, au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul CHAMAYOU, Maire.*

Étaient présents : MM. CHAMAYOU, M. TESSEYRE, Mme MAURIE, M. PATTE de DUFOURCQ, Mme BERNOU, M. COMBELLES, Mme ROBERT, M. MARTINEZ, Mme ASSEMAT, M. BAÏSSE, Mme ROUMÉGOUS, M. COMBES, Mme HUET, M. BRU, Mme ALIBERT, M. ROUQUIÉ.

Excusés représentés : Mme RÉGY (représentée par M. COMBES), M. AUGÉ (représenté par M. CHAMAYOU).

Absente : Mme SALVAYRE.

*Madame Bénédicte ROUMÉGOUS été nommée secrétaire de séance.*

*Après avoir procédé à l'appel nominatif des membres du Conseil municipal et constaté l'existence du quorum, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.*

*Le procès-verbal de la séance du 2 mars 2015, joint à la convocation, est adopté à l'unanimité.*

*Monsieur le Maire présente ensuite l'ordre du jour :*

- 1 – Comptes administratif et de gestion 2014 : budgets général, eau et assainissement ;*
- 2 – Budgets primitifs 2015 général, eau et assainissement ;*
- 3 – Taxes locales : vote des taux ;*
- 4 – Achat « 1 et 3 avenue des Pyrénées » ;*
- 5 – Vente terrain communal « chemin des Fées » ;*
- 6 – Cession d'une portion du chemin de Mènebarbe ;*
- 7 – Questions diverses.*

#### **1a – Budget principal « Commune » : Affectation du résultat de l'exercice 2014**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que les comptes de l'exercice 2014 du budget principal « Commune » font apparaître les résultats suivants :

Reports :

Pour Rappel : Déficit reporté de la section Investissement de l'année antérieure : -378 957,93€

Pour Rappel : Excédent reporté de la section Fonctionnement de l'année antérieure : 121 027,73€

Soldes d'exécution :

Un solde d'exécution (Excédent - 001) de la section d'investissement de : 336 663,43€

Un solde d'exécution (Excédent - 002) de la section de fonctionnement de : 231 263,82€

Restes à réaliser : Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

En dépenses pour un montant de : 345 320,00€

En recettes pour un montant de : 228 311,00€

Besoin net de la section d'investissement :

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 159 303,50€

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par Conseil Municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section.

Compte 1068 :

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : 159 303,50€

Ligne 002 :

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : 192 988,05€

**1b – Budget annexe « Assainissement » : Affectation du résultat de l'exercice 2014**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que les comptes de l'exercice 2014 du budget annexe « Assainissement » font apparaître les résultats suivants :

Reports :

Pour Rappel : Déficit reporté de la section Investissement de l'année antérieure : 169.338 ,09 €

Pour Rappel : Excédent reporté section Fonctionnement de l'année antérieure : 227.641,96 €

Soldes d'exécution :

Un solde d'exécution (Excédent - 001) de la section d'investissement de : - 64.739,30 €

Un solde d'exécution (Excédent - 002) de la section de fonctionnement de : 65.863,08 €

Restes à réaliser : Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

En dépenses pour un montant de : 162.035,00€

En recettes pour un montant de : - 672,00€

Besoin net de la section d'investissement :

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 58.108,21 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par Conseil Municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section.

Compte 1068 :

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : 18.365,00 €

Ligne 002 :

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : 24.849,00 €

**1c – Budget annexe « Eau » : Affectation du résultat de l'exercice 2014**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que les comptes de l'exercice 2014 du budget annexe « Eau » font apparaître les résultats suivants :

Reports :

Pour Rappel : Déficit reporté de la section Investissement de l'année antérieure : - 32.078,79 €

Pour Rappel : Excédent reporté section Fonctionnement de l'année antérieure : 357.551,59 €

Soldes d'exécution :

Un solde d'exécution (Excédent - 001) de la section d'investissement de : 172.598,95 €

Un solde d'exécution (Excédent - 002) de la section de fonctionnement de : 42.032,76 €

Restes à réaliser : Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

En dépenses pour un montant de : 880.185,00€

En recettes pour un montant de : 0,00€

Besoin net de la section d'investissement :

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 739.664,84 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par Conseil Municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section.

Compte 1068 :

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : 274.939,00 €

Ligne 002 :

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : 119.645,00 €

Après que Monsieur le Maire ait quitté la séance, sous la présidence de Monsieur Christian TESSEYRE, Premier Adjoint, le Conseil municipal, unanime, arrête les résultats du budget principal « Commune », du budget annexe « Assainissement » et du budget annexe « Eau » de l'exercice 2014 et leur affectation tels que ci-dessus.

*Monsieur le Maire réintègre la séance. Il félicite les élus et les salariés. Grâce à eux, à leurs efforts, les dépenses ont été raisonnables. 176.000 € ont été économisés par rapport à 2013. Une période difficile se profile avec la baisse des dotations de l'État et les dépenses se devront d'être maîtrisées. Le budget 2015 tient compte de ces baisses. Monsieur le Maire reste confiant malgré tout. D'autre part, des investissements sont prévus pour des travaux de mise aux normes et d'isolation qui devraient faire baisser les dépenses énergétiques.*

**2a – Budget principal « Commune » primitif 2015**

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal le budget principal (Commune) primitif pour l'exercice 2015 qui s'élève, tant en recettes qu'en dépenses, à la somme de :

Section de fonctionnement : 1.795.448 €

Section d'investissement : 1.097.414 €

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'adopter le budget principal (Commune) primitif pour l'exercice 2015 tel qu'il lui est présenté.

*Monsieur le Maire précise qu'il s'agit là de la feuille de route financière pour 2015. Un travail collégial sur devis et des recherches d'économies ont été réalisés.*

**2b – Budget annexe « Eau » primitif 2015**

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal le budget annexe « Eau » primitif pour l'exercice 2015 qui s'élève, tant en recettes qu'en dépenses, à la somme de :

Section de fonctionnement : 413.956 €

Section d'investissement : 1.115.496 €

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'adopter le budget « Eau » primitif pour l'exercice 2015 tel qu'il lui est présenté.

**2c – Budget annexe « Assainissement » primitif 2015**

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal le budget annexe « Assainissement » primitif pour l'exercice 2014 qui s'élève, tant en recettes qu'en dépenses, à la somme de :

Section de fonctionnement : 164.795 €

Section d'investissement : 198.828 €

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'adopter le budget annexe « Assainissement » primitif pour l'exercice 2015 tel qu'il lui est présenté.

### **3 – Vote du taux des taxes locales**

Pour 2015, Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de ne pas augmenter les taux des trois taxes directes locales, qui se présentent donc comme suit :

*En effet, Monsieur le Maire précise que les bénéfices de la modification du P.O.S. en P.L.U. commencent à se faire sentir. Avec les constructions nouvelles, des taxes supplémentaires arrivent et la seule augmentation de l'assiette d'imposition génère 32.000 € supplémentaires.*

| Taxes                  | Taux 2014 (pour mémoire) | Taux 2015 |
|------------------------|--------------------------|-----------|
| Taxe Habitation        | 6,93                     | 6,93      |
| Taxe Foncière Bâti     | 15,79                    | 15,79     |
| Taxe Foncière Non Bâti | 79,70                    | 79,70     |

Où cet exposé, et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'adopter les taux ainsi proposés, inchangés par rapport à l'année 2014.

### **4 – Achat 1 et 3 avenue des Pyrénées**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée, le projet, déjà évoqué lors de la séance du Conseil municipal du 2 mars 2015, d'acquérir les locaux de l'ancienne épicerie, libres depuis plus d'un an et la maison d'habitation attenante dont certaines pièces sont situées au-dessus des locaux de l'ancienne épicerie. Situés respectivement 1 et 3 avenue des Pyrénées et constitués des parcelles cadastrées DM 335 – 348 et 349, ces biens appartiennent à plusieurs propriétaires. Après négociation, les anciens locaux commerciaux sont en vente au prix de 35.000 € et la maison d'habitation au prix de 93.000 €. La Commune pourrait être intéressée par l'acquisition de ces biens dans le cadre du projet d'aménagement du centre bourg.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, unanime, :

- . adopte la proposition de Monsieur le Maire d'acquérir les locaux de l'ancienne épicerie et de la maison attenante situés 1 et 3 avenue des Pyrénées,
- . approuve les prix de vente de 35.000 € pour les locaux de l'ancienne épicerie sis 1, avenue des Pyrénées et 93.000 € pour la maison attenante sise 3, avenue des Pyrénées,
- . précise que les frais notariés seront à l'entière charge de la Commune,
- . mandate Monsieur le Maire pour signer tous documents afférents à ces acquisitions et notamment l'acte notarié.

*Monsieur le Maire précise que le propriétaire actuel de la maison souhaite rester quelques mois dans les lieux le temps que son nouveau logement soit prêt. Un bail viendra concrétiser cette location. Par la suite et en attendant la démolition, ce pourrait être un logement d'urgence.*

## **5 – Vente terrain communal chemin des Fées**

*Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée la demande déjà évoquée lors de la séance publique du 2 mars 2015 par laquelle un couple d'administrés souhaite acquérir une partie de la parcelle DL 255. Monsieur le Maire propose de surseoir à la décision le temps pour les élus de se rendre sur le terrain pour se rendre compte de la configuration des lieux.*

*D'autre part, s'agissant des affaires foncières, Monsieur le Maire rappelle l'intention du Conseil d'administration de la Résidence Sainte-Agnès de construire des structures d'habitat partagé. Le terrain sur lequel sont prévus les bâtiments comporte une partie non constructible et le Conseil d'administration souhaiterait acquérir une partie de parcelle DL 293a appartenant à la Commune et jouxtant la résidence Castelnaud. Comme pour le dossier précédent, Monsieur le Maire propose aux élus de se rendre sur site pour prendre une délibération en toute connaissance de cause lors d'une prochaine séance.*

*Monsieur le Maire évoque aussi l'échange de terrain décidé entre la Commune et le Conseil d'administration de la Résidence Sainte-Agnès lors des séances des 13 novembre 2013 et 12 mars 2014. La délibération n'a jamais été suivie d'effet et l'échange n'a pas été acté. Ce serait aussi l'occasion de régulariser cette affaire.*

## **6 – Cession d'une portion du chemin de Mènebarbe**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée la demande, déjà évoquée lors de la séance du 2 mars 2015, par laquelle une administrée souhaitait acquérir une partie du chemin de Mènebarbe. Madame Gilberte ASSÉMAT, Conseillère municipale, s'est rendue sur place pour constater, photos à l'appui, que la partie du chemin concernée par l'éventuelle cession n'était plus visible et toutes les parcelles autrefois desservies par ce chemin appartiennent à une même propriétaire, en l'occurrence la demanderesse.

Monsieur le Maire propose de demander une estimation au service des Domaines, de diligenter un géomètre et de soumettre cette cession à l'enquête publique.

Comme plusieurs demandes de cession ou de déplacement de chemins sont en attente, Monsieur le Maire propose de regrouper tous ces dossiers, aussi bien pour l'estimation des Domaines que pour l'intervention du géomètre et l'enquête publique.

Sont concernés :

- . le chemin du Rougeairas
- . le chemin de Puech Redon à la Gabarié (la Sabatarié)
- . le chemin de Moulin Bas
- . le chemin de Mènebarbe
- . le chemin de Puech Redon (Gisard-Almeras)

Les frais de géomètre et de notaire seront à la charge exclusive des demandeurs.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, unanime, retient les propositions de Monsieur le Maire telles que définies ci-dessus.

## **7 – Questions diverses**

**a – Abri-bus**

*Monsieur le Maire tient à remercier Madame Gilberte ASSÉMAT pour le travail réalisé pour l'installation des deux abris-bus, l'un avenue des Pyrénées et l'autre sur le Foirail, chacun étant parfaitement intégré dans son environnement.*

*Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'il a demandé à Madame Bénédicte ROUMÉGOUS de solliciter des devis pour équiper chaque abri-bus d'une poubelle et d'un cendrier.*

*Monsieur le Maire souligne aussi qu'il a déjà reçu des remerciements d'élèves.*

**b – Eclairage public**

*Monsieur Didier COMBES, Conseiller municipal rapporteur, informe les élus qu'il a assisté, le 26 courant, à une réunion d'information sur l'extinction de l'éclairage public. Plusieurs options sont possibles : extinction partielle, rénovation permettant des économies d'énergie, extinction totale, rénovation et extinction.*

*Concernant Montredon-Labessonnié, une rénovation sera indispensable à une éventuelle extinction, l'état actuel de l'éclairage public ne permettant pas ce type d'opération. Madame Claude HUET, Conseillère municipale, 280 points lumineux sont concernés. 129 sont à rénover. Cette rénovation nécessiterait un investissement de 80.625 €, financé à 70 % par le S.D.E.T., pour une économie de 4.849 € par an et un retour d'investissement sur 6 ans. L'opération de Conseil en Energie Partagé initié par le Pôle Territorial Albigeois et Bastides a une enveloppe de subvention de 500.000 € et une aide éventuelle du Parc Naturel Régional du Haut-Languedoc au titre des territoires à énergie positive peut être envisagé. S'agissant de ce dernier point, Madame Marie-Claude ROBERT que les fonds du P.N.R.H.L. n'ont pas encore été déterminés et qu'il convient de rester prudents.*

*Monsieur Didier COMBES poursuit en évoquant rapidement la synthèse réalisée dans le cadre du Conseil en Energie Partagé et la méthodologie à mettre en place pour l'extinction de l'éclairage public. Monsieur le Maire souligne que tous les éléments de réflexion étant en possession des élus, il convient d'échelonner la rénovation sur quatre ou cinq ans, d'établir des priorités en fonction de l'ancienneté des points lumineux. Il précise d'ailleurs que certaines ampoules en place sur le territoire communal seront interdites dès 2017 et que leur remplacement sera de toute façon obligatoire. Monsieur Didier COMBES conclut ce point en précisant à l'Assemblée que, dans le cadre de la loi du 19 mars, les dotations de l'État seront augmentées pour les communes rurales ayant réduit de 50 % leurs dépenses d'éclairage public.*

**c – Logement d'urgence**

*Madame Marie-Claude ROBERT, Conseillère municipale rapporteur, informe l'Assemblée qu'elle a rencontré M. BROSSET, de l'association Colibri au sujet des logements d'urgence. L'association Colibri gère un accueil d'hébergement de jour qui évolue plutôt vers l'accueil de couples ou de familles étrangères. Montredon-Labessonnié ne constitue pas pour eux une priorité dans la mesure où il n'y pas de demande de sans-abri sur la Commune par le biais du numéro d'urgence 115. Pour les subventions et les appuis financiers il convient de passer par les dispositifs particuliers contre la contrainte de ne plus maîtriser les bénéficiaires et d'héberger toutes les personnes dont les grandes villes ne pourront pas assurer l'hébergement par manque de place.*

***d – Jeux inter villages***

*Madame Virginie BERNOU, Adjointe au Maire, informe l'Assemblée que les jeux inter villages seront organisés le 4 juillet prochain à Réalmont, sur le stade de la Mélouse. Ces jeux concernent les 11-17 ans, les informations seront communiquées par le biais des associations locales et les fiches d'inscription devraient logiquement être mises à disposition rapidement.*

***e – Nettoyage des chemins de randonnée***

*Madame Françoise MAURIE, Adjointe au Maire, informe le Conseil municipal que le nettoyage annuel des chemins de randonnée aura lieu le 19 avril prochain. Par ailleurs, elle ne souhaite pas qu'une diffusion plus large de cette information soit faite.*

***f – Elections départementales***

*Monsieur le Maire félicite Madame Françoise MAURIE qui a été élue à l'Assemblée départementale en sa qualité de suppléante. Il souligne l'énergie qu'elle a mis dans la campagne électorale, comme dans tous les dossiers dont elle s'occupe. Monsieur le Maire précise qu'il est bon pour la Commune d'avoir un relais à l'Assemblée départementale pour défendre le territoire rural.*

*Madame Françoise MAURIE en profite pour remercier toutes les personnes qui lui ont adressé des messages de soutien.*

*Aucune autre question n'étant soulevée et l'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 22 h 00.*



|  | NOM Prénom                                      | Signature |
|--|---|-----------|
|  | CHAMAYOU Jean-Paul                              |           |
|  | TESSEYRE Christian                              |           |
|  | MAURIE Françoise                                |           |
|  | PATTE de DUFOURCQ Dominique                     |           |
|  | BERNOU Virginie                                 |           |
|  | COMBELLES Jean-François                         |           |
|  | ROBERT Marie-Claude                             |           |
|  | MARTINEZ Jean                                   |           |
|  | ASSÉMAT Gilberte                                |           |
|  | BAÏSSE Christian                                |           |
|  | SALVAYRE Maddy                                  | Absente   |
|  | ROUMÉGOUS Bénédicte                             |           |
|  | COMBES Didier                                   |           |
|  | HUET Claude                                     |           |
|  | BRU Jean-Marie                                  |           |
|  | ALIBERT Sophie                                  |           |
|  | ROUQUIÉ Christian                               |           |
|  | RÉGY Marie-Laure<br>(représentée par M. COMBES) |           |
|  | AUGÉ Bernard<br>(représenté par M. CHAMAYOU)    |           |